Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 7 janvier 1896

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56
Collation1 p. (420v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationFamilistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret au directeur de la Banque cantonale de Berne, 7 janvier 1896, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47252

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eMoret, Marie (1840-1908)
Date de rédaction7 janvier 1896
Lieu de rédaction14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)
DestinataireBanque cantonale de Berne
Lieu de destinationBerne (Suisse)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47252?context=pdf

Description

RésuméDemande si la banque a perçu les arrérages de ses obligations 3,5 % du canton de Fribourg. Signale que la banque devrait envoyer les cours de la bourse sous enveloppe ouverte pour être en règle avec l'administration des postes.

Mots-clés

Finances personnelles

Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47252?context=pdf

Nîmes 7 janvier 1896

14 rue Bourdaloue
Nîmes — Gard

Monsieur le Directeur de la Banque Cantonale de Berne,

Les arrérages de mes obligations 3 1/2 % canton de Fribourg étant échus depuis le 1 courant, j'ai l'honneur de vous prier de me dire si vous en avez opéré l'encaissement pour mon compte, afin que j'en passe écritures conformes?

— Je profite de cette occasion pour vous signaler — afin d'éviter une contravention postale — que voici deux fois que des Imprimés (les cours de Bourse) me sont expédiés de vos bureaux sous enveloppe fermée comme lettre, bien qu'ils ne soient affranchis qu'au tarif des Imprimés. Il faut donc les envoyer sous enveloppe ouverte; autrement l'envoyeur pourrait être [illegible] en contravention.

Agréez je vous prie,